

Secrétariat général

FICHE DE POSTE Compatible RenoIRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : *Supervision de la police de l'urbanisme - CDPENAF*
N° du poste : *1020610051*

| | |
|---|--|
| Cotation du poste | 3 |
| Catégorie | B |
| Famille d'emploi | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET PAYSAGE (AUP) |
| Emploi | AUP015 - Contrôleur(se) supervision Police de l'urbanisme |
| Correspondance RIME | FP2CTL02 - Chargée/Chargé de la méthodologie et de l'appui au contrôle |
| Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme | DDT61/Service Ads, Circulation, Risques |
| Localisation | Cité Administrative 52 place Bonet 61000 Alençon |

Contextes pro : (max 1000 caractères)

Le service application du droit des sols, circulation et risques (SACR) est composé de 34 agents, répartis dans quatre bureaux :

- 1/ bureau Application du droit des sols (ADS),
- 2/ bureau Education Routière (ER),
- 3/ bureau Prévention des Risques et Gestion de Crise (PRGC),
- 4/ bureau Sécurité Routière (SR),

et le pôle aménagement sous la responsabilité directe du chef de service et de son adjointe,

sur 4 sites : Alençon (siège), Argentan, Flers et Mortagne au Perche.

La mission de conseil et de supervision de la police de l'urbanisme auprès des collectivités locales est instituée par l'instruction du Gouvernement du 3 septembre 2014, en application de l'article 134 de la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014.

Le SACR a la responsabilité du secrétariat et de l'animation de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles naturels et forestiers (CDPENAF).

Missions : (max 1000 caractères)

1- police de l'urbanisme

- définir en concertation avec les collectivités territoriales une politique de contrôle cohérente,
- élaborer avec les collectivités un plan d'action adapté,
- effectuer un contrôle de second rang (contrôle de supervision) quant à l'effectivité de la police de l'urbanisme exercée par les collectivités locales,
- assurer un rôle de conseil sur les procédures et apporter l'appui nécessaire à la poursuite des infractions en matière d'urbanisme, notamment dans les communes rurales.

2- CDPENAF

- pilotage de la CDPENAF avec l'aide de l'assistant(e) du SACR sous la responsabilité du chef de service.
- Assurer l'analyse et la préparation des dossiers d'autorisation d'urbanisme à présenter en commission
- assurer la liaison avec les autres services de la DDT pour leurs participations à la commission (planification et économie agricole)

Liaison hiérarchique : (max 1000 caractères)

*Sous l'autorité du chef du bureau application du droit des sols
La Direction*

Relations internes : Autres services de la DDT et instructeurs ADS

Relations externes : les Sous-Préfectures, collectivités, tribunaux, centres instructeurs (DDT et collectivités)

Compétences : (max 1000 caractères)

Compétences transversales :

*connaissance de l'environnement professionnel
organisation et mise en œuvre de politiques publiques
travail en mode projet*

Compétences relationnelles :

Pédagogie, disponibilité, écoute, rigueur, curiosité et esprit d'initiative

Compétences techniques :

*Connaissances juridiques
Bonne connaissance des outils bureautiques et informatiques
capacités rédactionnelles et de communication*

Mode d'acquisition :

Formation continue, compagnonnage

Conditions : (max 1000 caractères)

*Télétravail partiel possible
Véhicules de service en pool*

Contacts : (max 1000 caractères)

*Edith RUAULT 02.33.32.52.79
Sylvie GIRARD 02 33 32 53 22
ddt-sacr@orne.gouv.fr*